



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 01/03/2024 / _____

Dossier complet le : 08/03/2024 / _____

N° d'enregistrement : F01124P0044

1 Intitulé du projet

Dans le cadre de l'OAP "LA MOTTE" à GUERVILLE (78), nous développons un projet d'ensemble comportant 54 logements, dont 34 maisons individuelles en accession à la propriété sur 3110 m² de SDP, et deux bâtiments intermédiaires R+2 de 10 logements locatifs sociaux chacun, soit un total de 20 logements locatifs sociaux (37% du total) sur 1183 m² de SDP. Les maisons sont en R+1 avec un comble non-aménageable. Le projet comporte un total de 103 places de parking, dont 45 garages.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom(s) _____

2.2 Personne morale

Dénomination SNC ALTAREA COGEDIM IDF Raison sociale _____

N° SIRET 8 1 0 9 2 8 1 3 5 0 0 0 4 7 Type de société (SA, SCI...) SNC

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur
Nom Prénom(s)
DESVEAUX Ludovic

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Construction : catégorie n°39	Construction d'un programme d'une surface de plancher totale de 4 293 m ² sur un terrain d'une superficie de 12 726 m ² . Clause filet activée Rubriques IOTA : 1.1.1.0, 2.1.5.0 (déclaration Loi sur l'Eau)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre de l'OAP "LA MOTTE" à GUERVILLE (78), nous développons un projet d'ensemble comportant 54 logements, dont 34 maisons individuelles en accession à la propriété sur 3110 m² de SDP, et deux bâtiments intermédiaires R+2 de 10 logements locatifs sociaux chacun, soit un total de 20 logements locatifs sociaux (37% du total) sur 1183 m² de SDP. Les maisons sont en R+1 avec un comble non-aménageable. Le projet comporte un total de 103 places de parking, dont 45 garages.

Le programme de construction envisagé se développera sur un terrain qui ne comporte aucune végétation arborée dans le prolongement d'une zone pavillonnaire.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de notre projet est de répondre à l'OAP "La Motte" à GUERVILLE (78) en extension d'une zone pavillonnaire. Cette OAP a pour vocation de densifier en accueillant 54 logements sur deux opérations d'aménagement d'ensemble, l'une composée d'habitat individuel dense et l'autre d'un habitat intermédiaire plus dense. L'aménagement doit permettre à cette opération de se raccrocher au tissu environnant en raccordant la voirie et les liaisons douces au maillage viaire existant. Le terrain sur lequel s'insère le projet est également à proximité d'un ensemble d'équipements publics : salle des fêtes, école maternelle et future mairie, à l'EST du site. Le terrain prolonge vers le sud la « résidence du Village ». Actuellement, ce secteur est un terrain agricole non cultivé depuis au moins 2007 et ne comporte aucune végétation arborée. Le programme que nous allons réaliser va permettre de proposer des logements de qualité dans un environnement résidentiel de qualité et arboré.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux de construction sont prévus à partir du premier trimestre 2025, pour une durée de 18 mois, en une seule phase.

Une charte de chantier à faible impact environnemental s'appliquera aux entreprises et sera intégrée aux marchés de travaux.

Les logements seront certifiés NF HABITAT.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La circulation est prévue en zone de rencontre, en sens unique depuis le chemin de la Motte vers l'extrémité Est du site. Cette rue de desserte dispose d'un tracé non rectiligne permettant de ralentir la vitesse de circulation. Une sente piétonne au Sud traverse la frange paysagère. Les places de parking, hormis les places destinées aux personnes à mobilité réduite et celles devant les maisons individuelles, sont traitées en revêtements infiltrants afin de contribuer à l'infiltration des eaux de ruissellement. Des arbres d'alignement bordent la rue de desserte afin de contribuer à la dominante végétale conférée au paysage urbanisé. Une rangée d'arbres est plantée de part et d'autre de la liaison douce centrale reliant la résidence du village aux cheminements piétons de la nouvelle voie de desserte. Lorsque la pente du terrain le permet, la voirie partagée sera réalisée de façon à être accessible aux personnes à mobilité réduite (pente inférieure à 4%). Les maisons en accession disposent chacune d'une place accessible aux personnes à mobilité réduite sur leur parcelle. La collecte des déchets se fera par l'intermédiaire de deux ensembles de B.A.V dimensionnés en accord avec GPSEO. Une place de stationnement pour les camions de collecte, ainsi qu'une aire de dépose minute pour les PMR, sont incluses dans l'aménagement du trottoir devant les B.A.V.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une demande de dossier de Permis de construire et à un dossier de Loi sur l'eau (seuil déclaratif).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Parcelle de	12822 m ²
Surface de plancher logements en accession	3110 m ² SDP
Surface de plancher logements sociaux	1183 m ² SDP
Nombre de places de stationnement	103 places dont 45 garages
Superficie de stationnement	1166 m ² dont 225 m ² enherbés

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : Chemin de la Motte

Lieu-dit : _____

Localité : GUERVILLE

Code postal : 7 8 9 3 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

L'opération est située en zone Udd du P.L.U.I. de GPS&O et est concernée par une OAP (secteur « La Motte ») qui en définit les principes d'aménagement.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas en zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas en zone couverte par un arrêté de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Notre projet ne se trouve pas dans une zone inscrite au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Notre projet ne se trouve pas dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Notre projet se trouve dans une zone soumise à un plan de prévention des risques de retrait gonflement des argiles. L'étude géotechnique a bien pris en compte le risque et les fondations seront dimensionnées en conséquence par nos BET.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par un PPR Inondation approuvé mais le projet n'est pas concerné cf annexe.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Notre projet n'est pas sur un site ou sur des sols pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Notre projet ne se situe pas dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Notre projet ne se situe pas dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Notre projet ne se situe pas dans un site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le premier site Natura 2000 se trouve à 3kilomètres. Le site Natura 2000 le plus proche est la carrière de Guerville.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le premier site classé se trouve à 3 kilomètres, c'est la carrière de GUERVILLE.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Notre projet n'engendre pas de prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Notre projet n'impliquera pas de drainages ou modifications prévisibles des masses d'eau souterraines. Notre opération répond aux exigences du futur règlement d'assainissement de GPSEO afin d'atteindre l'objectif de zéro rejet en eau pluviale.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'équilibre remblais-déblais sera recherché. Nous ferons en sorte d'optimiser au maximum la gestion des terres sur site.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas déficitaire en matériaux. Nous allons utiliser tous les matériaux disponibles sur place qui seront suffisants à la réalisation de notre opération.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/assainissement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est aujourd'hui un champ sans espaces verts plantés/arborés. L'opération que nous allons réaliser va favoriser la biodiversité par ses généreux espaces verts et de sa frange paysagère. Le choix se portera sur des espèces peu gourmandes en eau et peu allergènes.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Notre projet se situe à 3 kilomètres d'un site Natura 2000. Nous n'impacterons pas l'habitat d'une espèce inscrite au Formulaire Standard de Données du site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Notre projet transformera un espace agricole en lieu d'habitation et d'espaces naturels avec une frange paysagère de grande qualité conformément à l'OAP.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Notre projet n'est pas concerné par des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Notre projet est concerné par un aléa de retrait-gonflement des argiles. L'étude géotechnique a bien pris en compte le risque et les fondations seront dimensionnées en conséquence par nos bureaux d'étude.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Notre projet n'engendre pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Notre projet n'est pas concerné par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase de chantier, il y aura des livraisons de marchandises qui engendreront des déplacements de véhicules dans cette zone. Une charte chantier faibles nuisances sera appliquée afin d'en réduire les nuisances. Lors de l'exploitation, le projet créera une extension de la zone pavillonnaire permettant des circulations douces fluides pour tous y compris les PMR.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera source de bruit pendant les travaux. Après la livraison, il sera à usage d'habitation. L'application de la certification NF HABITAT permettra de réduire les nuisances du chantier.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le classement acoustique des façades est prévu pour répondre aux contraintes sonores très modérés de l'environnement (Zone pavillonnaire).
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre aucune odeur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre aucune vibration.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans un secteur pavillonnaire en zone rurale.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les installations électriques des nouveaux bâtiments engendreront des émissions lumineuses modérées.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour les espaces communs et la voirie, le projet est conçu pour la gestion à la parcelle des pluies d'occurrence centennale, sauf pour la partie EST qui est conçue pour une pluie d'occurrence trentennale.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour la partie EST, au-delà de la pluie trentennale, les eaux seront dirigées vers la voirie communale existante. Le principe de gestion des EP est décrite dans la note de gestion des EP annexée au PC.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Notre projet n'engendre pas d'effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les déchets de chantier seront traités en centre agréés. Des mesures pour faciliter le tri sur le chantier seront mises en place avec un signalétique claire. Les zones de tri/stockage des déchets seront identifiées et délimitées. Lors des travaux de terrassement, les terres feront l'objet d'analyse et d'envoi en décharges appropriées. En phase exploitation, les déchets ménagers seront collectés grâce à des points d'apport volontaires sur l'espace public.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Notre projet respecte les préconisations prescrites par les collectivités. Il ne portera pas atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Notre projet engendre la requalification d'un site agricole non exploité en l'extension d'un quartier pavillonnaire. Le projet aura un impact positif sur le quartier environnant.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

D'après l'analyse des incidences environnementales en page 92, partie 3.3 incidences environnementales du PLUI de la GPSEO, l'OAP secteur "La Motte" a une sensibilité environnementale très faible.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Notre projet aura peu voire aucun effet négatif notable sur l'environnement ou la santé humaine. Nous avons élaboré cette opération en étroite collaboration avec un bureau d'étude en environnement. Nous nous engageons à respecter les performances énergétiques présentées à l'aménageur tel que:

-Pour les logements: NF Habitat et NF HABITAT HQE, RE2020 seuil 22

En plus de ces réglementations, une charte de chantier à faible nuisances sera mise en place.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Etat des risques naturels et technologiques	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus


Nom DESVEAUX

Prénom Ludovic

Qualité du signataire DIRECTEUR REGIONAL

À PARIS

Fait le 26 / 02 / 2024


ALTAREA COGEDIM IDF
87, rue de Richelieu - 75002 PARIS
810 928 135 RCS PARIS - APE 6832A

Signature du (des) demandeur(s)



DEPARTEMENT DES YVELINES - REPUBLIQUE FRANCAISE
Mairie de GUERVILLE - 78930
☎ 01.30.42.63.22 - ✉ mairie.guerville@guerville.org

ARRONDISSEMENT
de
MANTES-LA-JOLIE

CANTON
DE
BONNIERES-SUR-SEINE

08 JAN. 2024

COMMUNE DE GUERVILLE

DESTINATAIRE

Monsieur DESVEAUX Ludovic
SNC ALTAREA COGEDIM IDF
87 rue de Richelieu
75002 PARIS

PC 78291 23 00012

(A rappeler dans toute correspondance)

Demande déposée le : **26/12/2023**

Objet des travaux : **Construction de 34 maisons individuelles en accession et de 2 intermédiaires sociaux de 10 logements chacun**

Dossier suivi par :

Céline DELCLOO (01 30 98 78 44 /
celine.delcloo@gpseo.fr)

Communauté Urbaine GPS&O

Service instruction du droit des sols

Adresse du terrain :

Chemin de LA MOTTE
78930 GUERVILLE

Référence(s) cadastrale(s) : **ZN92, ZN93**

OBJET : Mise en œuvre du dispositif dit « clause filet » et courrier d'incomplet

Recommandé avec A.R. n° 2C 182 665 22457

Monsieur,

Vous avez déposé le 26/12/2023 en mairie une demande de permis de construire comprenant ou non des démolitions pour le projet décrit dans le cadre ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article R. 122-2-1 du code de l'environnement, je vous notifie par la présente ma décision de mettre en œuvre le dispositif relatif à l'évaluation environnementale des petits projets dit « clause filet » au regard des éléments suivants :

- L'unité foncière du projet se situe dans une zone à urbaniser du PLUi (1AUDd) et est comprise dans une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dont le terrain est actuellement à usage agricole. Le projet par sa nature modifie ainsi l'usage des sols par une artificialisation des terres et une consommation des espaces.
- Le projet est susceptible d'avoir une incidence notable sur l'environnement ou la santé humaine par sa localisation en bassin versant et en limite d'une zone agricole.

Le dispositif de clause filet a pour objet de déterminer si votre projet relève du dispositif d'examen au cas par cas et s'il doit, de ce fait, faire l'objet d'une évaluation environnementale.

Je vous informe que votre dossier **EST INCOMPLET** car il manque les pièces ou informations suivantes :

- **PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme] ;**
- **PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme] ;**

Vous disposez de **3 mois** à compter de la date de réception de cette lettre ou de présentation en cas d'absence pour faire parvenir à la mairie l'intégralité des pièces et informations manquantes. Dans le cas contraire, vous serez réputé avoir renoncé à votre projet et **votre demande sera rejetée de plein droit** conformément aux articles R. 423-38 et R. 423-39 du Code de l'urbanisme.

Le délai d'instruction de **3 mois** commencera à courir à partir de la date de réception en mairie de la **totalité des informations et pièces manquantes**.

J'appelle également votre attention sur le fait que votre délai d'instruction pourrait faire l'objet d'une prolongation exceptionnelle ou suspension conformément aux articles R. 423-34 à R. 423-37-3 du Code de l'Urbanisme si l'une des situations suivantes se présente sur votre dossier :

- votre projet peut faire l'objet d'une évaluation environnementale et que, par conséquent, le dossier doit être complété par une étude d'impact, le délai d'instruction de la demande ou de la déclaration est suspendu jusqu'à la date de réception par l'autorité compétente en matière d'urbanisme du rapport du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête ou, le cas échéant, de la synthèse des observations du public.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

A GUERVILLE, le 04/01/2024

Le Maire

Evelyne PLACET



INFORMATIONS

CARACTÈRE EXECUTOIRE D'UNE AUTORISATION

Une autorisation est exécutoire à la date d'obtention, sauf dans l'un des cas particuliers suivants :

- une autorisation relevant d'une autorité décentralisée n'est exécutoire qu'à compter de la date à laquelle elle a été transmise au préfet ou à son délégué dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale doit vous informer de la date à laquelle cette transmission a été effectuée.
- En cas de déclaration préalable comprenant une partie coupe et abattage d'arbre, les travaux ne peuvent commencer qu'un mois après la date à laquelle l'autorisation est acquise.
- Pour un permis de démolir, les travaux de démolition ne peuvent commencer que quinze jours après la date à laquelle l'autorisation est acquise,
- Pour un projet situé dans un site inscrit, les travaux ne peuvent commencer qu'après l'expiration d'un délai de quatre mois à compter du dépôt de la demande en mairie.

COMMENCEMENT DES TRAVAUX ET AFFICHAGE

Les travaux peuvent démarrer dès que l'autorisation est acquise et exécutoire. Copie de la présente lettre doit être affichée sur le terrain pendant toute la durée du chantier.

L'affichage est effectué par les soins du bénéficiaire sur un panneau de plus de 80 centimètres de manière à être visible depuis la voie publique. Il doit indiquer le nom, la raison ou la dénomination sociale du bénéficiaire, la date et le numéro du permis, et s'il y a lieu la superficie du terrain, la superficie du plancher autorisé ainsi que la hauteur de la construction par rapport au sol naturel. Il doit également indiquer l'adresse de la mairie où le dossier peut être consulté.

L'affichage doit également mentionner qu'en cas de recours administratif ou de recours contentieux d'un tiers contre cette autorisation, le recours devra être notifié sous peine d'irrecevabilité à l'autorité qui a délivré l'autorisation, ainsi qu'à son bénéficiaire.

Cet affichage n'est pas obligatoire pour les déclarations préalables portant sur une coupe ou un abattage d'arbres situés en dehors des secteurs urbanisés.

DURÉE DE VALIDITÉ

Une autorisation est périmée si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de deux ans à compter de la date à laquelle un permis tacite ou une décision de non-opposition à une déclaration préalable sont intervenus. Il en est de même si, passé ce délai, les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année.

L'autorisation peut être prorogée, c'est-à-dire que sa durée de validité peut être prolongée, sur demande présentée deux mois au moins avant l'expiration du délai de validité si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes administratives de tous ordres et les taxes et participations applicables au terrain n'ont pas évolué.

Vous devez formuler votre demande de prorogation sur papier libre, en joignant une copie de l'autorisation que vous souhaitez faire proroger. Votre demande en double exemplaire doit être :

- soit adressée au maire par pli recommandé, avec demande d'avis de réception postal,
- soit déposée contre décharge à la mairie.

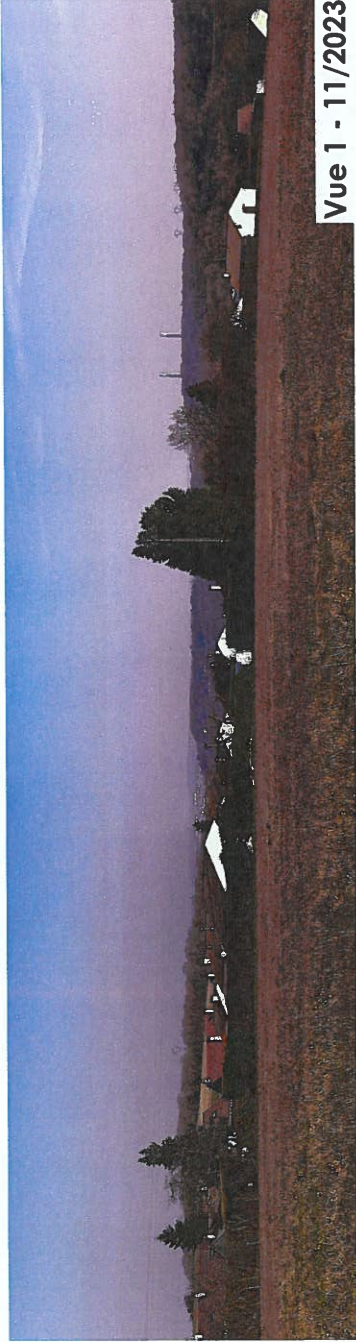
DROITS DES TIERS

Une autorisation est acquise sans préjudice du droit des tiers (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.

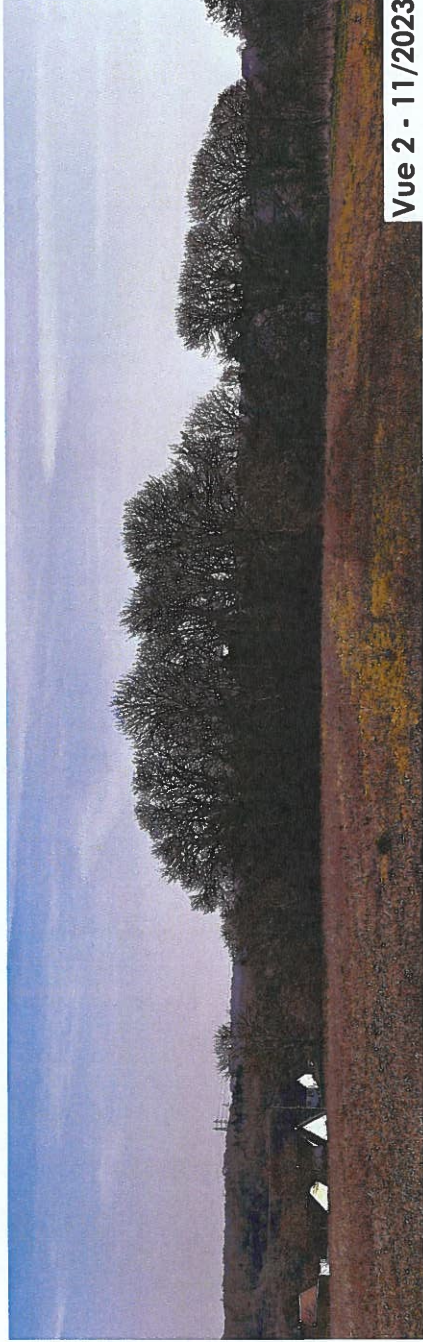
OBLIGATION DE SOUSCRIRE UNE ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES

Cette assurance doit être souscrite par la personne physique ou morale dont la responsabilité décennale peut être engagée sur le fondement de la présomption établie par les articles 1792 et suivants du code civil, dans les conditions prévues par les articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances.

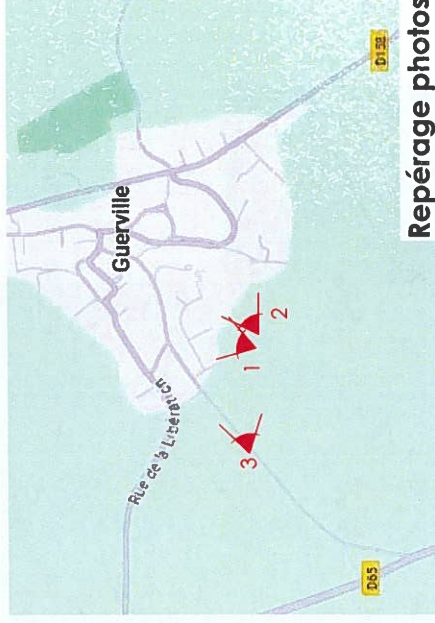
13



Vue 1 - 11/2023



Vue 2 - 11/2023



Repérage photos



Vue 3 - 10/2020



COMMUNE DE GUERVILLE	ARCHITECTES: G E R U	MAITRE D'OUVRAGE: ALTAREA COGEDIM IDF	8.1 - 5	PLAN DU PROJET	14/02/2024	ECH : 1/750
---------------------------------	---------------------------------	--	----------------	-----------------------	------------	-------------



COMMUNE DE
GUERVILLE

ARCHITECTES:
G E R U

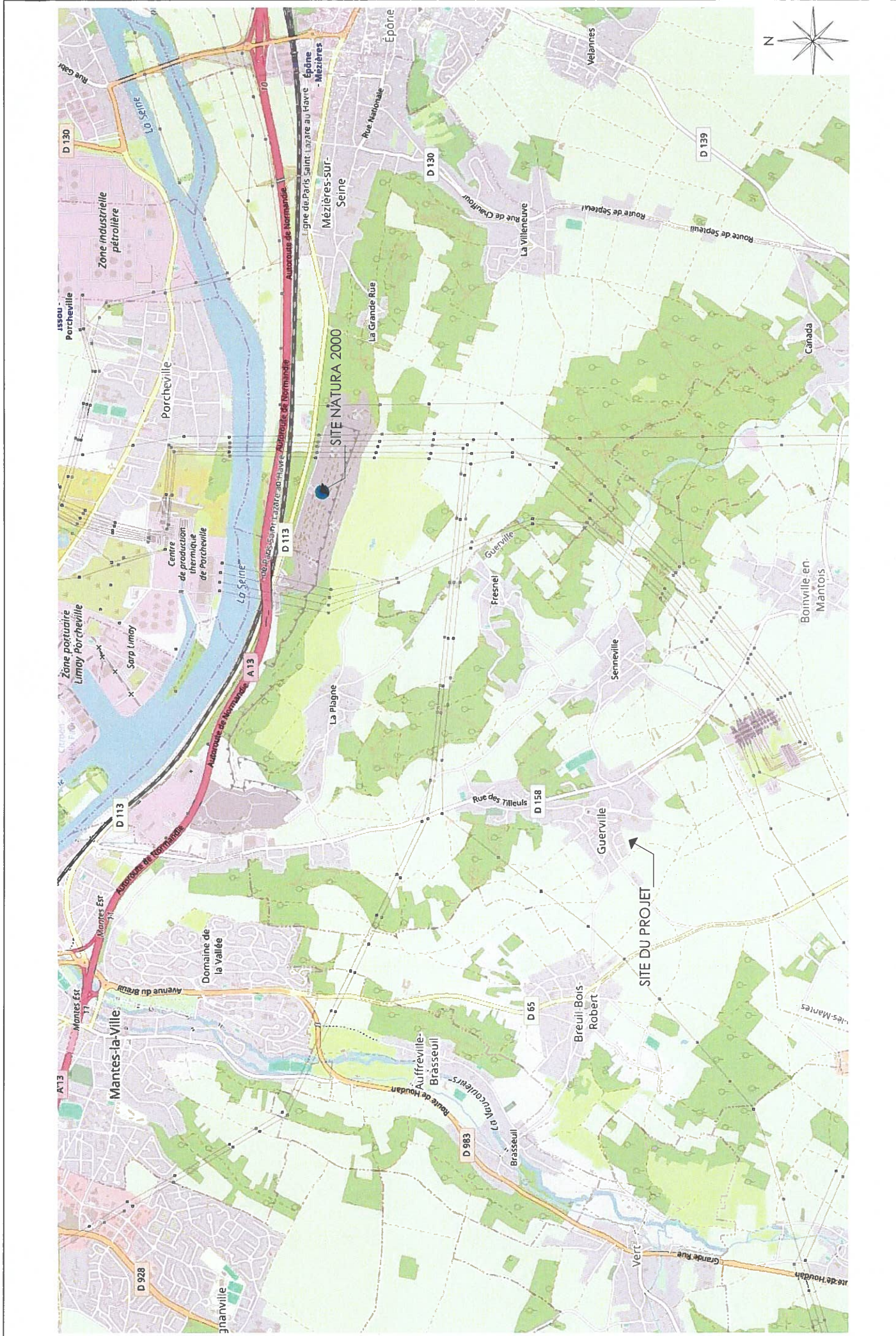
MAITRE D'OUVRAGE:
ALTAREA COGEDIM IDF

8.1 - 6

ABORDS DU PROJET

14/02/2024

ECH : 1/5000



<p>COMMUNE DE GUERVILLE</p>	<p>ARCHITECTES: G E R U</p>	<p>MAITRE D'OUVRAGE: ALTAREA COGEDIM IDF</p>	<p>8.1 - 7</p>	<p>CARTE SITE NATURA 2000</p>	<p>14/02/2024</p>
--	---------------------------------	--	-----------------------	--------------------------------------	-------------------



**PRÉFET
DES YVELINES**

Liberté
Égalité
Fraternité

Commune de GUERVILLE

Informations sur les risques naturels et technologiques
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° SIDPC/2021-025 du 22/06/2021 mis à jour le _____

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n oui non

<u>PPRI Seine et Oise</u>	date <u>30 juin 2007</u>	aléa <u>Inondation</u>
<u>PPRI de la Senneville</u>	date <u>14 février 2000</u>	aléa <u>Inondation</u>
_____	date _____	aléa _____

Les documents de référence sont :

DDRM Consultable sur Internet
PPRI Seine et Oise, PPRI de la Senneville Consultable sur Internet

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui non

_____	date _____	effet _____
_____	date _____	effet _____
_____	date _____	effet _____

Les documents de référence sont :

_____ Consultable sur Internet
_____ Consultable sur Internet
_____ Consultable sur Internet

4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPRm]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR m oui non

_____	date _____	effet _____
_____	date _____	effet _____

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité Forte zone 5 Moyenne zone 4 Modérée zone 3 Faible zone 2 Très faible Zone 1

pièces jointes

5. Cartographie, remarques et observations

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Pour le risque de pollution des sols, consulter le site de la DRIEE, <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>

Cartographie des risques naturels prévisibles (ci-jointe)

6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date de parution :

Pour le Préfet,
Le Sous-préfet, Directeur de cabinet


Thomas LAVIELLE

Maître d'ouvrage
Préfecture des Yvelines

Service interministériel
de diffusion et de protection civile
Bureau de la prévention des risques
et de la sécurité du public
1 rue Jean Baudouin
78000 VERSAILLES Cedex
TEL: 01.30.41.71.00



Risques naturels:

- PPRN approuvé ou prescrit ou arrêtés préfectoraux pris au titre de l'ancien article R.111-3 du code de l'urbanisme
- ⬜ Périmètre de risque d'inondation
- ⬜ Périmètre de risque de cavité souterraine ou de front rocheux
- ⬜ Périmètre de risque retrait-gonflement des argiles

Risques technologiques:

- PPRT approuvé ou périmètre prescrit
- ⬜ Périmètre de risque technologique

Limites:

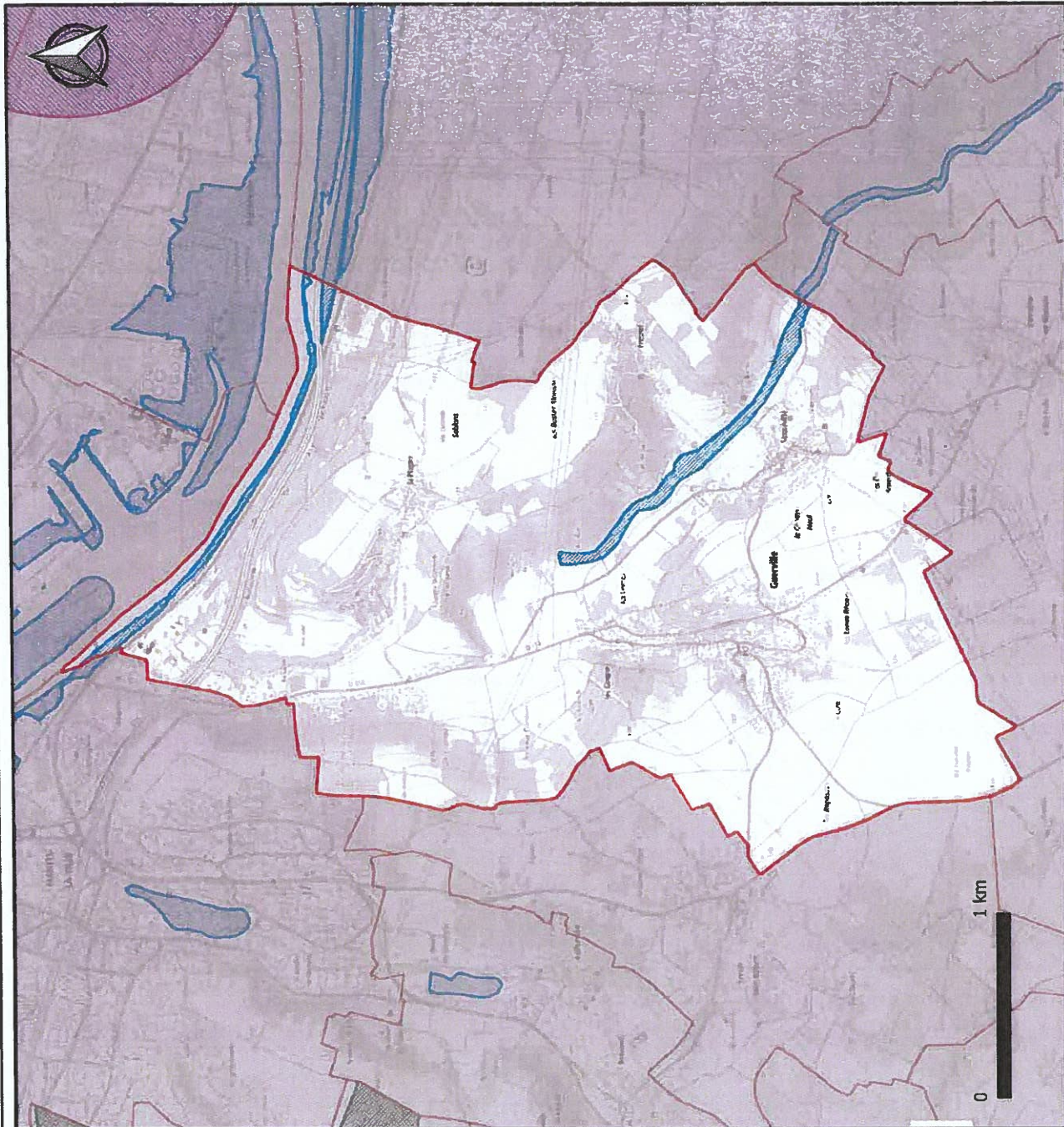
- ⬜ Communales

Avertissement:

Ce document d'information n'a pas de valeur juridique. Il ne peut être opposable aux tiers, ni se substituer aux réglementations en vigueur. Il est évolutif et sera mis à jour en fonction de l'état des connaissances des risques majeurs.

Maître d'ouvrage

Direction départementale des territoires des Yvelines
Service de l'environnement / Prévention, risques et secours
35, rue de Versailles BP 2115
78011 VERSAILLES Cedex
TEL: 01.30.41.30.00



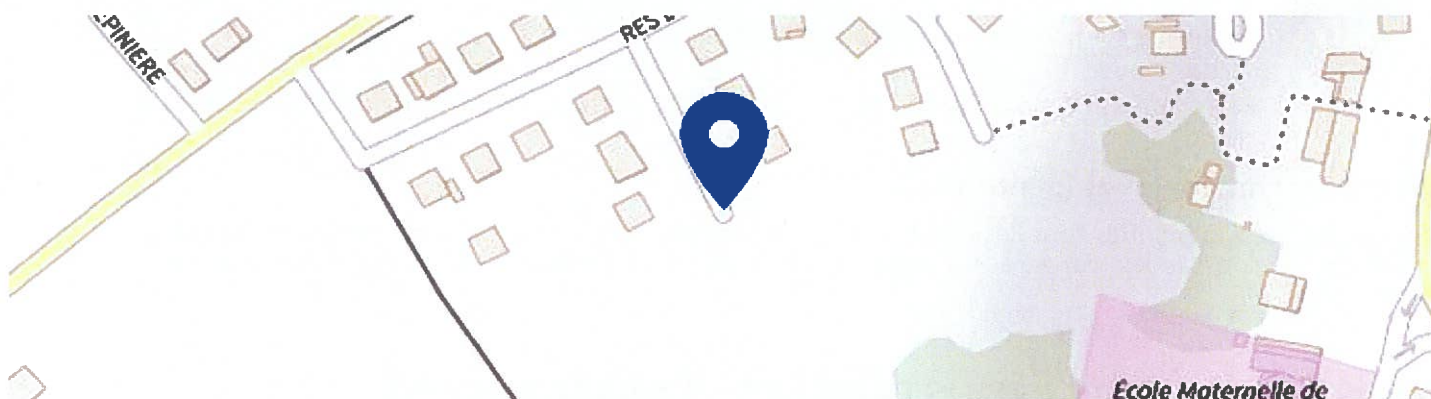
	Source de données: PPRi et R-11-3 Inondation : OD778, PPRn et R-11-3 mouvement de terrain : OD779 et 160; PPRt, R-11-3 et R-11-4; Fond cartographique numérique: SCAN 256IGN - BD CarthodIGN	Ministère: DDT/PRACTEUR: LAMOTTE/COMMUNIQUEUR: M. ZOMASER: REBOLLEAU/REDACTEUR: M. ZOMASER: MAJ: 01/14/2021	Diffusion: PUBLIC
	Date: 17/02/2021	Échelle: (A3)	

Information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers
Cartographie des risques naturels prévisibles et technologiques majeurs
Département des Yvelines - Commune de **GUERVILLE**



Les risques près de chez moi

📍 Adresse recherchée : 20 Résidence du Village 78930 Guerville



Échelle : **RISQUE EXISTANT** **RISQUE EXISTANT - IMPORTANT** **RISQUE EXISTANT - MODÉRÉ** **RISQUE EXISTANT - FAIBLE** INFORMATION NON DISPONIBLE

Risques naturels identifiés : 3

Certains phénomènes naturels (séisme, inondations, volcans etc.) peuvent être dangereux pour les personnes et pour les biens lorsqu'ils surviennent sur des territoires accueillant des habitations ou des activités économiques. On parle alors de risque naturel. La gravité des conséquences humaines et économiques d'un phénomène naturel dangereux dépend de l'intensité du phénomène, de sa soudaineté et de son ampleur.

INONDATION



📍 Risque à mon adresse **INFORMATION NON DISPONIBLE**

🏠 Risque sur la commune **RISQUE EXISTANT**

Certaines parties du territoire de votre commune : Guerville sont inondables

RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES



📍 Risque à mon adresse **RISQUE EXISTANT - MODÉRÉ**

🏠 Risque sur la commune **RISQUE EXISTANT - IMPORTANT**

Votre adresse est exposée au retrait-gonflement des argiles

RADON



Risque à mon adresse **RISQUE EXISTANT - FAIBLE**

Risque sur la commune **RISQUE EXISTANT - FAIBLE**

Votre adresse est exposée au radon, un gaz radioactif qui s'échappe naturellement du sol

Risques technologiques identifiés : 3

Les risques technologiques sont liés à l'action humaine et plus précisément à la manipulation, au transport ou au stockage de substances dangereuses pour la santé et l'environnement (ex : risques industriels, nucléaires, biologiques).

INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES (ICPE)



Risque à mon adresse **INFORMATION NON DISPONIBLE**

Risque sur la commune **RISQUE EXISTANT**

Des industries ou des établissements classés "à risque" sont présents sur votre commune : Guerville

CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Risque à mon adresse **INFORMATION NON DISPONIBLE**

Risque sur la commune **RISQUE EXISTANT**

Certaines parties du territoire de votre commune : Guerville sont traversées par des canalisations transportant des hydrocarbures ou des produits chimiques

POLLUTION DES SOLS



Risque à mon adresse **INFORMATION NON DISPONIBLE**

Risque sur la commune **RISQUE EXISTANT**

Certaines parties du territoire de votre commune : Guerville ont des sols pollués ou potentiellement pollués

Risque d'inondation près de chez moi

 Risque à mon adresse **INFORMATION NON DISPONIBLE**

 Risque sur la commune **RISQUE EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Historique des inondations dans ma commune : 6

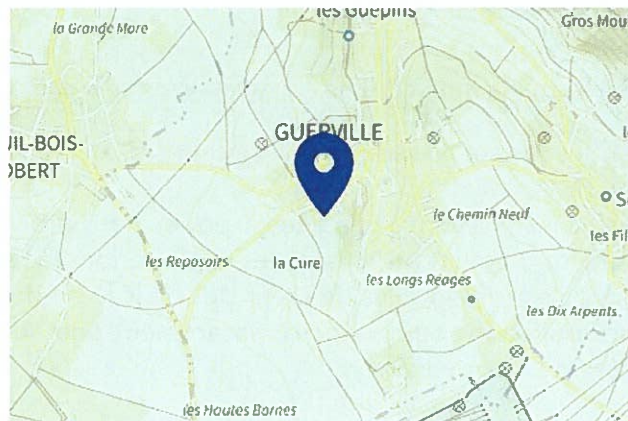
Début le	Sur le journal officiel du
28/05/2016	09/06/2016
02/10/2007	25/11/2007
03/12/2000	14/06/2001
07/05/2000	17/12/2000
25/12/1999	30/12/1999
08/06/1983	08/10/1983

Risque radon près de chez moi

 Risque à mon adresse **RISQUE EXISTANT - FAIBLE**

 Risque sur la commune **RISQUE EXISTANT - FAIBLE**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Légende :

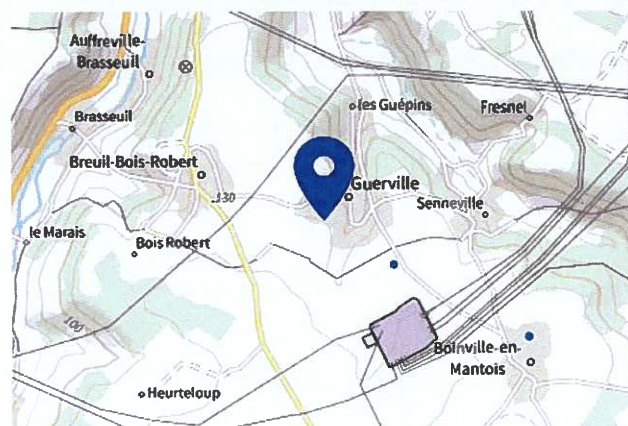


Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) près de chez moi

 Risque à mon adresse **INFORMATION NON DISPONIBLE**

 Risque sur la commune **RISQUE EXISTANT**

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.



Légende :

- | | | |
|--|--|---|
|  Usine Seveso |  Usine non Seveso |  Elevage de volaille |
|  Carrière |  Elevage de bovin |  Elevage de porc |
|  Eolienne | | |

Canalisations de transport de matières dangereuses près de chez moi

 Risque à mon adresse **INFORMATION NON DISPONIBLE**

 Risque sur la commune **RISQUE EXISTANT**

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène) et de la saumure (saumoduc).



Légende :



Risque de pollution des sols près de chez moi

📍 Risque à mon adresse **INFORMATION NON DISPONIBLE**

🏠 Risque sur la commune **RISQUE EXISTANT**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Légende :





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



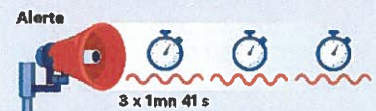
QUE FAIRE
EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la préfecture : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS,
évittez toute flamme ou étincelle



QUE FAIRE EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un diagnostic de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de **protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une zone refuge à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier



Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr